

DREAL Bourgogne

DDT Côte-d'Or  
Service de l'Eau et des  
Risques

Bureau Prévention des  
Risques Naturels et  
Hydrauliques

31/03/2014

# ***Directive Inondations***

## ***Bassin Rhône-Méditerranée***

### ***Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) du Dijonnais***

-

### ***Cartographie des surfaces inondables et des risques***

### **Résumé non technique**

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergies et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

# SOMMAIRE

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE.....3

## Résumé non technique

### Le territoire à risque important d'inondation du Dijonnais

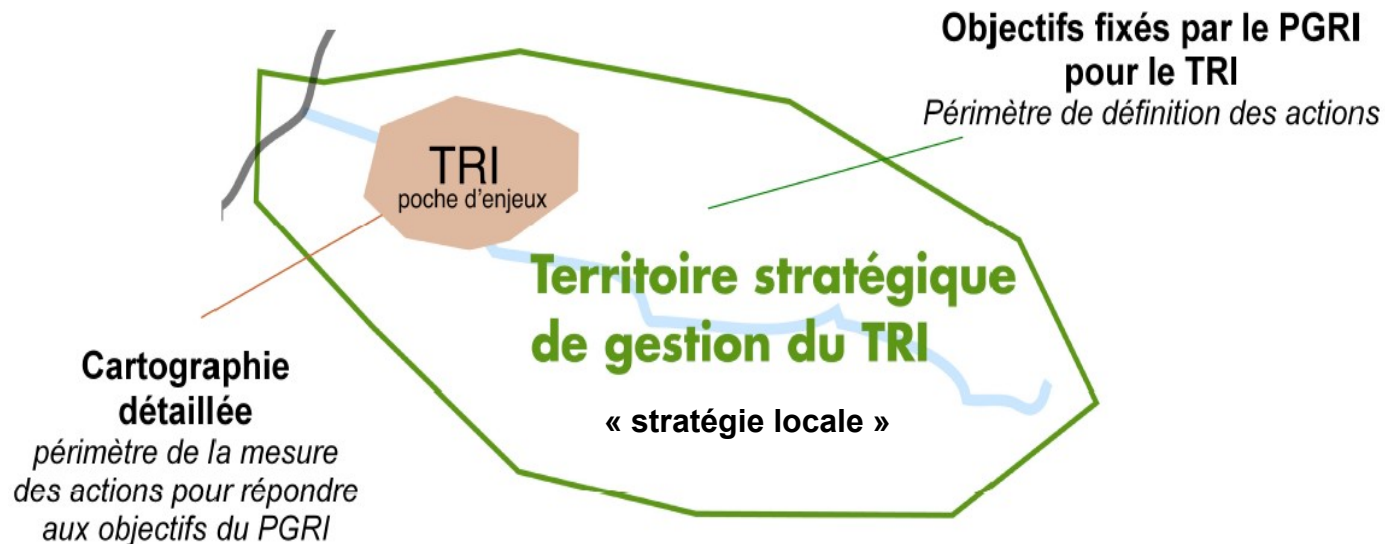
*La sélection du territoire à risque important d'inondation du Dijonnais implique la mise en œuvre d'une stratégie concertée pour répondre à la Directive Inondation.*

La mise en œuvre de la Directive Inondation vise à fixer un cadre d'évaluation et de gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée tout en priorisant l'intervention de l'État pour les territoires à risque important d'inondation (TRI).

31 TRI ont été arrêtés le 12 décembre 2012 sur le bassin Rhône-Méditerranée. Cette sélection s'est appuyée sur 3 éléments : le diagnostic de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), l'arrêté national définissant les critères de sélection des TRI, la prise en compte de critères spécifiques à certains territoires du bassin en concertation avec les parties prenantes du bassin Rhône-Méditerranée.

L'identification des TRI obéit à une **logique de priorisation** des actions et des moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations. À cet effet, les 31 TRI sélectionnés devront faire l'objet :

- d'ici fin 2013, d'une **cartographie** des surfaces inondables et des risques pour les phénomènes d'inondation caractérisant le territoire, d'ici la mi-juin 2014, par dérogation, pour le TRI du Dijonnais,
- d'ici fin 2014, de **stratégies locales** de gestion des risques d'inondation dont les objectifs et le périmètre devront être identifiés d'ici 2014. Ces dernières nécessiteront un engagement des acteurs locaux dans leur élaboration s'appuyant notamment sur un partage des responsabilités, le maintien d'une solidarité amont-aval face aux risques, la recherche d'une synergie avec les autres politiques publiques.



*Le territoire à risque important d'inondation a été sélectionné au regard des conséquences négatives susceptibles d'impacter son bassin de vie au regard de phénomènes prépondérants.*

La sélection du TRI du Dijonnais s'est appuyée en première approche sur l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 qui demande de tenir compte, a minima, des impacts potentiels sur la santé humaine et l'activité économique de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI). Ce premier diagnostic macroscopique fait ressortir les enjeux dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP) pour les 6 indicateurs du tableau ci-dessous.

	Impact sur la santé humaine			Impact sur l'activité économique		
	Population permanente en EAIP (nb d'habitants)	Part de la population permanente en EAIP	Emprise de l'habitat de plain-pieds en EAIP (m <sup>2</sup> )	Nombre d'emplois en EAIP	Part des emplois en EAIP	Surface bâtie en EAIP (m <sup>2</sup> )
Débordements de cours d'eau	70328	33,70%	620581	28185	23,30%	3243197

Le périmètre du TRI, constitué de 14 communes, a été constitué autour du bassin de vie de l'agglomération de Dijon. Celui-ci a été précisé pour tenir compte de la dangerosité des phénomènes sur certaines communes et de la pression démographique du territoire.

Compte-tenu de l'état des connaissances disponibles sur le TRI, la cartographie des phénomènes d'inondation a été élaborée pour les débordements des cours d'eau de l'Ouche, du Suzon, de la Tille et de la Norges.

## La cartographie du TRI du Dijonnais

### *Objectifs généraux et usages*

La cartographie du TRI du Dijonnais apporte un approfondissement de la connaissance sur les surfaces inondables et les risques pour les débordements des cours d'eau précités, pour 3 types d'événements (fréquent, moyen, extrême). De fait, elle apporte un premier support d'évaluation des conséquences négatives du TRI pour ces 3 événements en vue de la définition d'une stratégie locale de gestion des risques.

Elle vise en outre à enrichir le porter à connaissance de l'État dans le domaine des inondations et à contribuer à la sensibilisation du public. Plus particulièrement, le scénario « extrême » apporte des éléments de connaissance ayant principalement vocation à être utilisés pour préparer la gestion de crise.

Toutefois, cette cartographie du TRI n'a pas vocation à se substituer aux cartes d'aléa des PPRI (lorsqu'elles existent sur le TRI) dont les fonctions et la signification ne sont pas les mêmes. La circulaire du 14 août 2013 définit l'utilisation qui peut en être faite de la façon suivante :

- événements de probabilité forte (« événement fréquent ») : ces événements, relativement fréquents, devront faire l'objet de mesures prioritaires de réduction ou, dans un premier temps au moins, de stabilisation, des conséquences négatives des inondations, surtout s'il y a des risques pour la vie humaine, par exemple par la maîtrise de l'urbanisation dans ces zones, la réduction de la vulnérabilité des enjeux, la réduction de l'aléa ou le renforcement des protections existantes ;
- événements de probabilité moyenne : ces cartes peuvent être utilisées pour l'ensemble des types d'action qu'elles relèvent de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'aléa ou de la gestion de crise. S'il n'existe pas encore de PPRI, les cartes de cet événement pourront être utilisées pour l'urbanisme, et servir d'aléa de référence à un futur PPRI, si leur précision le permet ;
- événements de probabilité faible (« événement extrême ») : les cartes pourront être utilisées pour la préparation des plans « Orsec » (dispositions spécifiques aux inondations) et des plans communaux de sauvegarde (PCS), en complément des autres scénarios étudiés. Elles fourniront des scénarios utiles pour s'assurer du fonctionnement minimum des services de secours par exemple en évitant leur implantation en zones inondables, pour étudier l'évacuation des populations, pour éviter les pollutions graves, protéger ou adapter les installations sensibles, éviter la perte irréversible d'un patrimoine exceptionnel.

**Principaux résultats de la cartographie du TRI**

La cartographie du TRI du Dijonnais se décompose en différents jeux de carte au 1/ 25 000<sup>e</sup> pour :

- les débordements des cours d'eau de l'Ouche, du Suzon, de la Tille et de la Norges
  - ➔ un jeu de 7 cartes des surfaces inondables des débordements des cours d'eau précités pour les événements fréquent , moyen, extrême présentant une information sur les surfaces inondables, les hauteurs d'eau , voire les vitesses d'écoulement ;
  - ➔ une carte de synthèse des débordements des cours d'eau précités, cartographiés pour les 3 scénarii retenus ;
  - ➔ une carte des risques présentant les enjeux situés dans les surfaces inondables ;
  - ➔ une information sur les populations et les emplois exposés par commune et par scénario.

A l'échelle du TRI du Dijonnais, la cartographie des risques d'inondation fait ressortir l'estimation des populations et des emplois présentée dans le tableau ci-dessous.

	Population permanente			Emplois		
	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue extrême	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue extrême
Débordements de cours d'eau	1512	4982	23051	397 - 588	813 - 1163	9163 - 13319



**Direction régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
RHÔNE-ALPES  
délégation de bassin Rhône-Méditerranée**

**69453 LYON CEDEX 06**

**Tél : 33 (01) 04 26 28 60 00  
Fax : 33 (01) 04 26 28 67 19**

